



Règlements pour la distribution de points 2025-2026

Cycles de qualification pour les championnats provinciaux U-18 et U-20

- Le cycle de qualification pour les U-18 commence le 1^{er} février 2025 et termine le lundi deux semaines avant le début du championnat provincial.
 - *1^{ère} partie : du 1^{er} février au 31 août 2025*
 - Note : Il faut qu'au minimum trois joueurs restent dans la même équipe pour la deuxième partie du cycle afin que les points soient comptabilisés. De plus, maximum 9 points pourront être gagnés durant la première partie du cycle. Tous les tournois joués après l'obtention du maximum de points ne compteront pas en termes de points, mais seront pris en compte en cas d'égalité au semage.
 - *2^{ème} partie : du 1^{er} septembre au 22 décembre 2025*
- Le cycle de qualification U-20 commence le 1^{er} mars 2025 et termine le lundi deux semaines avant le début du championnat provincial.
 - *1^{ère} partie : du 1^{er} mars au 31 août 2025*
 - Note : Il faut qu'au minimum trois joueurs restent dans la même équipe pour la deuxième partie du cycle afin que les points soient comptabilisés. De plus, maximum 10 points pourront être gagnés durant la première partie du cycle. Tous les tournois joués après l'obtention du maximum de points ne compteront pas en termes de points, mais seront pris en compte en cas d'égalité au semage.
 - *2^{ème} partie : du 1^{er} septembre 2025 au 16 février 2026 (exception).*

Conditions de qualification

Le nombre de places aux championnats provinciaux n'est pas limité. La qualification repose cependant à chaque fois sur deux conditions :

- 1. Le nombre de points minimum accumulés**
 - Championnat provincial U-18 : avoir accumulé au moins 16 points
 - Championnat provincial U-20 : avoir accumulé au moins 18 points
- 2. Le type de compétitions jouées**
 - Participation à au moins un tournoi du circuit CQ (Tremplin ou excellence)

Points distribués selon le type de tournoi

Chaque équipe aura le droit de jouer autant qu'elle le souhaite pour accumuler des points. Pour accumuler des points, chaque équipe obtiendra des points selon le modèle suivant :

Circuit junior Tremplin :

- Or - 10 points
- Argent et bronze - 9 points
- Participation - 6 points

Circuit junior Excellence :

- Or - 11 points
- Argent et bronze - 10 points
- Participation - 6 points

Tournois spécifiques (JDQ, JDC, Inter-Jeux, Tournois de qualification aux Jeux du Canada, circuit provincial adulte, tournois U18-U21

des autres provinces et du Québec*, championnats canadiens) :

- Or – 9 points
- Argent et bronze – 7 points
- Participation - 5 points
- **Autres tournois** (4 équipes et plus, minimum 3 parties de 6 bouts) :
 - Or - 7 points
 - Participation - 4 points

* Uniquement si 8 équipes et plus

Comme lors des années précédentes, il faut qu'au moins 3 joueurs de l'équipe s'inscrivant au championnat provincial aient participé au tournoi pour comptabiliser les points. Cependant, la personne remplaçante (ou 4^{ème} personne) pour le tournoi doit respecter les conditions du championnat provincial. Finalement, les tournois doivent être des tournois « réguliers » (pas de triple ou de double).

Classement des équipes au championnat provincial

Chaque équipe pour le championnat provincial U-18/U-20 sera semée en fonction du classement fait par les équipes avec l'aide de la fiche des points accumulés par chaque équipe durant le cycle. Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte. Si plusieurs équipes sont à égalité après l'annonce de ces critères, leur classement se fera selon les conditions suivantes :

- Le nombre de points accumulés
- Une participation de l'équipe au provincial de la catégorie supérieure (inscrit et qualifié), que cela soit pour U-21 ou adultes (élite) durant la même saison
- Le nombre de tournois joués durant l'entièreté du cycle (1+2)